

AAP DOCTORAT

CADRAGE DE L'APPEL À PROJETS 2026 DE FINANCEMENT D'ALLOCATIONS DOCTORALES POUR L'ACADEMIE SPATIALE D'ÎLE-DE-FRANCE

Cadre général

L'Académie Spatiale, créée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » du plan France 2030 pour une durée de 5 ans (2024-2028), a pour vocation de structurer et dynamiser les activités de formation liées au spatial en Île-de-France et ainsi de créer une communauté regroupant étudiants, formateurs et acteurs socio-économiques.

Elle s'organise autour de huit établissements publics partenaires (Annexe 1) et de trois domaines stratégiques : la gestion des plateformes spatiales et de leurs débris, le développement de la charge utile et/ou l'exploitation scientifique ou sociétale associée, la conception de lanceurs y compris réutilisables.

Appuyée sur un écosystème francilien d'excellence, l'Académie Spatiale vise à consolider et à améliorer l'offre et la qualité des formations du secondaire à la formation doctorale et continue, de façon à répondre aux besoins du domaine. Dans ce cadre, la formation doctorale par la recherche est stratégique pour maintenir et développer l'expertise scientifique au niveau mondial.

Pour répondre à cet enjeu de la formation doctorale par la recherche dans le domaine spatial, l'Académie Spatiale d'Île-de-France a déjà co-financé 54 bourses doctorales depuis 2024. **Pour ce troisième et dernier appel à projets de financement d'allocations de recherche doctorale, l'Académie dispose de 24 demi-bourses doctorales réparties comme suit entre les différents établissements.**

Établissements partenaires	Nombre de demi-bourses
ONERA	1
Paris Sciences Lettres	1
Sorbonne Université	3
Université Paris Cité	1 (prioritairement en domaines connexes : Utilisation du spatial en Politique de la Terre et/ou Santé planétaire, Télédétection ou géopositionnement en SHS ou médecine, vulnérabilité de la société liée aux technologies spatiale, Médecine Spatiale)
Université Paris Est Créteil	0
Université Paris Saclay	12
Université Versailles Saint Quentin	4
Institut Polytechnique de Paris	0

Cet AAP s'adresse aux chercheurs, chercheuses, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs des laboratoires rattachés aux établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale qui sont invités à soumettre des sujets de projets doctoraux selon les modalités détaillées ci-après.

ATTENTION : LIRE TRES ATTENTIVEMENT les règles sur le montage financier des cofinancements.

Modalités de l'appel à projets

Les projets pourront concerner l'ensemble des disciplines scientifiques. Les critères de sélection porteront notamment sur la **thématique scientifique visée qui doit être directement liée au spatial** et s'inscrire prioritairement dans les trois thématiques d'intérêt stratégique et économique majeur suivantes :

- ◆ la gestion des plateformes spatiales et de leurs débris,
- ◆ le développement de la charge utile (outils d'observation et gestion des données, électronique embarquée) et/ou l'exploitation scientifique et sociétale associée des observations spatiales,
- ◆ la conception de lanceurs (incluant les lanceurs réutilisables et le pilotage à distance) et de propulseurs de satellite.

et dans les domaines connexes (juridiques, défense, géopolitique, homme dans l'espace, besoins sociétaux, gestion des risques naturels et anthropogéniques, numérique et IA).

Cet AAP évalue les projets doctoraux (sujet de thèse, adéquation avec les thématiques de l'Académie Spatiale, conditions d'accueil, partenariat) en amont du recrutement des étudiantes et étudiants. Il s'agit d'une **première étape de labellisation** qui ne garantit pas au déposant de disposer d'un financement (le nombre de labellisation pouvant dépasser le nombre de bourses disponibles). **La sélection et l'admission des doctorants seront de la responsabilité des écoles doctorales de rattachement** (même pour les cofinancements hors écoles doctorales) et des établissements employeurs selon leurs modalités, dans la limite des financements mis à disposition par l'Académie Spatiale d'Île-de-France. Cela implique de se conformer au calendrier des écoles doctorales et d'y déposer un sujet identique.

Un jury composé de représentants des établissements publics partenaires et s'appuyant sur un comité scientifique sélectionnera les projets financés.

Règles sur le montage financier des cofinancements

Pour ce dernier appel, les demi-financements de l'Académie Spatiale devront être consommés obligatoirement avant fin 2028, c'est-à-dire utilisés pour payer les premiers 18 mois de la thèse. Il

conviendra donc de s'assurer que le co-financement envisagé est compatible avec cette contrainte. Cela constituera un critère de sélection pour la labellisation des sujets.

Pour rappel, l'employeur devra être un des huit établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France. Le cofinancement envisagé en complément de celui de l'Académie Spatiale devra impérativement pouvoir être reversé à l'établissement partenaire (l'une des sept universités ou l'ONERA) qui sera l'employeur et être compatible avec un engagement pendant les derniers 18 mois du contrat. Dans le cas des cofinancements industriels, les partenaires industriels devront cofinancer directement les établissements publics qui seront employeurs. Les thèses CIFRE ne pourront donc pas être cofinancées dans le cadre de cet AAP.

Afin d'atteindre l'objectif de parité que s'est fixé l'Académie Spatiale, les porteurs de projet sont encouragés à présenter des candidates au concours. L'Académie Spatiale encourage également les écoles doctorales à considérer avec la plus grande attention les candidatures féminines.

Modalités de dépôt des projets

L'Appel à projet est ouvert à partir du 15 décembre 2025.

Les proposants et proposantes doivent remplir le fichier « SPACE-IDF-Doctorat2026_acronymedulaboratoire_nomduporteur.docx », le transformer en PDF et l'envoyer à l'adresse générique suivante : theses@academiespatiale.fr avant le 30 janvier 2026 (Minuit, heure de Paris), signaler à leur ED leur souhait de candidater à un financement de l'Académie Spatiale et vérifier les modalités afférentes de leur ED.

- SPACE-IDF-Doctorat2026_acronymedulaboratoire_nomduporteur.docx
- theses@academiespatiale.fr
- Avant le 30 janvier 2026

Taille maximale par fichier : 1 Mo

ANNEXES

Annexe 1

Liste des établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France.

- ◆ Institut Polytechnique de Paris
- ◆ Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA)
- ◆ Sorbonne Université
- ◆ Université Paris Cité
- ◆ Université Paris-Est Créteil (UPEC)
- ◆ Université Paris-Saclay
- ◆ Université Paris Sciences & Lettres (PSL)
- ◆ Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

Annexe 2

Liste des principales Écoles Doctorales concernées par l'appel à projet

- ◆ ED127 : Astronomie et Astrophysique d'Île-de-France
- ◆ ED129 : Sciences de l'Environnement en Île-de-France
- ◆ ED130 : Informatique, Télécommunications et Électronique
- ◆ ED158 : Cerveau, Cognition, Comportement
- ◆ ED560 : Sciences de la Terre et de l'Environnement et Physique de l'Univers de Paris
- ◆ ED563 : Médicament, Toxicologie, Chimie, Imageries
- ◆ ED564 : Physique en Ile de France
- ◆ ED571 : Sciences Chimiques : Molécules, Matériaux, Instrumentation et Biosystèmes
- ◆ ED572 : Ondes et Matière
- ◆ ED574 : Mathématiques Hadamard
- ◆ ED575 : Electrical, Optical, Bio-physics and Engineering
- ◆ ED579 : Sciences Mécaniques et Énergétiques, Matériaux et Géosciences,
- ◆ ED580 : Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
- ◆ ED624 : Sciences des sociétés
- ◆ ED629 : Sciences Sociales et Humanités
- ◆ ED630 : Droit, Économie, Management

Annexe 3

Formulaire de réponse à l'AAP 2026 de cofinancement d'allocations doctorales